

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2026-23
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 2 avril 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 2 avril 2026 à 20 heures 5 minutes**, sous la présidence de Madame BAHU Martine, Maire.

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. CORNET Jean-Michel, Mme BOUCHU Christine, M. DORMOY Jérôme, Mme DELOFFRE Isabelle, Mme DUBREUIL Marie, M. AVERLANT Laurent, M. QUIGNON Samuel, M. POSTEL Bertrand, Mme VASSEUR Laëtitia, Mme JOSSET Jennifer, M. ERVINCK Guillaume

Était absente : Mme ANDRIEUX Justine.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Madame DUBREUIL Marie est désignée pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	14	0	14	Le 26/03/2026

OBJET : Election des membres du CCAS – Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 02/04/2026 a décidé de fixer à **16** le nombre des membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée par des Conseillers Municipaux :

- Madame DUBREUIL MARIE
- Madame VASSEUR Laëtitia
- Monsieur ERVINCK Guillaume
- Monsieur CORNET Jean-Michel
- Madame DELOFFRE Isabelle

- Madame BOUCHU Christine
- Madame BEAUCHAMP Elodie
- Monsieur LOURY Mathieu

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Ont été proclamés membres du Conseil d'administration :

- Madame DUBREUIL MARIE
- Madame VASSEUR Laëtitia
- Monsieur ERVINCK Guillaume
- Monsieur CORNET Jean-Michel
- Madame DELOFFRE Isabelle
- Madame BOUCHU Christine
- Madame BEAUCHAMP Elodie
- Monsieur LOURY Mathieu

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont
signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 7 avril 2026

Le Maire, BAHU Martine

